

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
1 / 14

Nom du produit :
Code du produit :
Décap'rouille – exempt d'acides
1908 (0,2 l)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :
UFI :
Décap'rouille – exempt d'acides
U02Y-3UYM-R005-WH5T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.)

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Société: Polatect AG
Rue: Route de Treyvaux 62
Code pays/Code postal/Commune: CH – 1732 Arconciel
Téléphone: +41 (0) 26 402 06 00
Téléfax: +41 (0) 26 402 06 02
E-Mail de la personne compétente responsable: reach@fala.de
Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits et du développement

Producteur / fabricant responsable: Patina-Fala Beizmittel GmbH
Rue: Stahlstrasse 5
Code pays/Code postal/Commune: D – 30916 Isernhagen H. B.
Téléphone: +49 (0) 511 973 86 29
Téléfax: +49 (0) 511 973 86 40
E-Mail de la personne compétente: reach@fala.de
Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits et du développement
Contact, E-Mail: info@patina-fala.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence: Tox Info Suisse, anciennement Centre suisse d'information toxicologique, CSIT tél. 145 (24 h), www.toxi.ch

Giftinformationszentrum-Nord (Centre d'information toxicologique), Robert-Koch-Str. 42, D - 37075 Göttingen, Allemagne
Tel.: +49 (0) 5 51 1 92 40

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
2 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Skin sens. 1A, H317 (Sensibilisation cutanée, catégorie 1A)

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]				
Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.4	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	1A	Skin Sens. 1A	H317

Pour l'explication des abréviations (par exemple les phrases H) voir RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:



GHS07

Mention(s) d'avertissement:

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: Sodium mercaptoacetate

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et du savon.

P501 Éliminer le contenu/récipient en conséquence des réglementations locales.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Détermination des propriétés PBT, vPvB, nanoform, ED: Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont soit

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
3 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB), soit présents sous forme nanométrique, soit classés comme perturbateurs endocriniens (ED).

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Composants dangereux:

Description	Conc. % (w/w)	Identification	Classification 1272/2008 (CLP)
Le thioglycolate de sodium, Mercaptoacetate de sodium, 46% de la force	1-5	CAS 367-51-1 EINECS 206-696-4 Reg.-No. 01-2119968564-24-0000	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Skin Sens. 1, H317

Pour l'explication des abréviations (par exemple les phrases H) voir RUBRIQUE 16.

RÈGLEMENT (CE) No.
648/2004:

Benzisothiazolinone, Laurylamine Dipropylenediamine,
Sodium Pyriithione.

Autres informations :

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Changer immédiatement les vêtements contaminés et saturés. Soins de la peau.

Après contact avec les yeux :

Retirez les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux ouverts 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche à l'eau claire. Voir un docteur. Emportez la fiche de données avec vous.

Auto-protection du secouriste

Les personnes qui fournissent les premiers soins ne doivent pas se mettre en danger et ne doivent prendre que des mesures de sécurité. En principe, il est également recommandé aux secouristes de porter un équipement de protection individuelle.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
4 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

Pas connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible. Présentez la fiche de données de sécurité au médecin pour information.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

La substance elle-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction :

Jet d'eau pulvérisée, mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, brouillard de pulvérisation (eau).

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux peuvent être dégagés: oxydes de carbone (CO et CO₂), Oxydes de soufre autres produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Rester dans la zone de danger uniquement avec un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air en circulation. Refroidir les contenants en danger avec de l'eau pulvérisée à distance de sécurité. Supprimez les vapeurs qui s'échappent avec de l'eau.

5.4 Informations Complémentaires

Évitez la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol. Évitez tout contact avec la peau en portant des vêtements de protection appropriés et en gardant une distance de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évitez tout contact avec le produit et toute inhalation de vapeurs pouvant être produites. Évitez tout contact avec la peau en gardant une distance de sécurité ou en portant des vêtements de protection appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez la pénétration du produit dans l'eau et le sol. Couvrez le système d'égout pour empêcher le produit de pénétrer dans le système d'égout. Envoyer pour une élimination ordonnée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure). Recueillir dans les conteneurs prévus pour l'élimination conformément à la réglementation locale.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :

08/12/2023

Révision :

Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :

5 / 14

Nom du produit :

Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit :

1908 (0,2 l)

6.4 Référence à d'autres Rubriques:

Ne pas mettre en contact avec des acides, voir 2. Observer les mesures de protection des sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas mettre en contact avec d'autres produits chimiques. Ne laissez pas les récipients ouverts. Respectez les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation / informations sur le produit. Utiliser un équipement de protection (voir section 8).

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Température de stockage recommandée: température ambiante (<25°C). Conserver dans un endroit frais, à l'abri du gel et sec. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le contenant d'origine, à la verticale.

Indications concernant le stockage commun:

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques (agents de nettoyage) doivent être respectées. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. 10/12

Classe de stockage (LGK, voir chapitre 16):

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre fiche technique.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
6 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

Ingrédients	CAS-No.	ml/m ³	mg/m ³	Source
Le thioglycolate de sodium, Mercaptoacetate de sodium, 46% de la force	367-51-1	-	2	TRGS 900 (DE) Schwangerschaftsgruppe C

SDB = Fiche de données de sécurité

KZGW = Valeur à court terme (Limite pour l'exposition à court terme): Valeur limite à ne pas dépasser, sauf indication contraire, basé sur une durée de 15 minutes.

Valeurs DNEL pertinentes

Nom d'ingrédient	Le thioglycolate de sodium, Mercaptoacetate de sodium, 46% de la force	CAS	367-51-1
Valeur	Voie d'exposition	Utilisation finale	Durée d'exposition et effet
2,06 mg/kg KG/jour	Dermique	Travailleurs	Long terme Effets systémiques
4 µg/cm ²	Dermique	Travailleurs	Long terme Effets locaux
900 µg/kg KG/jour	Dermique	Consommateurs	Long terme Effets systémiques
1,41 mg/m ³	Inhalation	Travailleurs	Long terme Effets systémiques

Valeurs PNEC- pertinentes:

Nom d'ingrédient	Le thioglycolate de sodium, Mercaptoacetate de sodium, 46% de la force	CAS	367-51-1
Valeur	compartiment environnemental		
38 µg/l	Eau douce		
380 µg/l	Intermittent release, Eau douce		
3,8 µg/l	Eau de mer		
3,2 µg/l	STP		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques (agents de nettoyage) doivent être respectées. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire requise uniquement en cas de ventilation insuffisante

Protection des mains :

Portez des gants de protection en. Sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité,

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
7 / 14

Nom du produit :

Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit :

1908 (0,2 l)

Matériau des gants	ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact). Latex Nitrile (par exemple Camatril 730) / l'épaisseur du matériau 0,4 mm / temps de pénétration > 480 min / (Level 6) DIN EN 374-3 Polychloroprène (par exemple Camapren 722) / l'épaisseur du matériau 0,5 - 0,7 mm / temps de pénétration > 480 min (Level 6) / DIN EN 374-3
Protection des yeux :	Recommandé: lunettes de protection bien ajustées.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (apparence)

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Sulfuré, typique
Seuil d'odeur	Pas de données disponibles

Données de base relatives à la sécurité

point de fusion/point de congélation :	Environ 0°C (eau).
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Environ 100°C (eau).
inflammabilité:	Incombustible.
limites supérieures/inférieures	Non applicable.
d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	
Point d'éclair (c.c., DIN3679) :	Non applicable.
température d'inflammation	Non déterminé.
température de décomposition:	Non déterminé.
pH :	7 à 20°C (conc.)
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Viscosité dynamique	Non déterminé.
solubilité(s)	Soluble avec l'eau
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
pression de vapeur	Non déterminée.
densité relative	Non déterminée.
densité	1,01 g/cm ³ (20°C)
densité de vapeur relative:	Non déterminée.
Propriétés des particules	non pertinent (liquide)
auto-inflammabilité	le produit n'est pas auto-inflammable

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
8 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives: aucune.

Propriétés oxydantes : aucune

Autres caractéristiques de sécurité

Il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne pas mélanger avec d'autres produits ou agents de nettoyage. Ne pas chauffer, éviter l'exposition à la lumière et au gel. Aucun autre connu s'il est utilisé comme prévu.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu dans le domaine d'application.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres agents de nettoyage ou d'autres produits liquides. Ne doit pas entrer en contact avec des acides ou des agents oxydants

10.5 Matières incompatibles

Voir 10.1 – 10.3

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir 5.3

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Espèce
Le thioglycolate de sodium, 8%	LD50 (oral)	300 mg/kg	-	-
	ATE(mix) oral	3.747 mg/kg	-	-
	LD50 (dermal)	1.000 mg/kg	-	-
	ATE(mix) dermal	12.500 mg/kg	-	-
	LC50/4 h (inhal.)	-	-	-
	ATE(mix) inhal.	2.083 mg/l/4h	-	-
Le thioglycolate de sodium, 46%	LD50 (oral)	>300 mg/kg	Rat	OECD423
	LC50/4 h (inhal.)	- mg/l	--	-

ATE(mix) = estimation calculée de la toxicité aiguë (par voie orale / cutanée / par inhalation)

Toxicité aiguë

Le mélange n'est donc pas classé pour la toxicité orale aiguë.

Le mélange n'est donc pas classé en toxicité aiguë par voie cutanée.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
9 / 14

Nom du produit :

Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit :

1908 (0,2 l)

Corrosion/irritation de la peau:	Le mélange n'est donc pas classé en termes de toxicité aiguë par inhalation. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Évaluation / classification: Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont remplis. Le mélange est classé dans la catégorie 1A sensibilisation cutanée. Base: méthode de calcul. Pas testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

11.2 Autres informations :

Propriétés de perturbation endocrinienne : Aucun des ingrédients ne figure dans la liste des perturbateurs endocriniens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la Rubrique 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
10 / 14

Nom du produit :

Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit :

1908 (0,2 l)

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
Acide thioglycolique	LC50= 880 mg/l LC50> 100 mg/l EC50 = 38 mg/l EC50 = 13 mg/l	48 h 96 h 48 h 72 h	Fisch Fisch Daphnia magna Alge (Pseudokirchneriella subcapitata)	DIN 38412 / 15 OECD 203 84/449/EWG OECD201

12.2 Persistance et dégradabilité:

Biodégradation

Le composant principal du mélange est le thioglycolate de sodium, qui est classé comme facilement biodégradable (67% / 28 j; OECD301D, acide thioglycolique).

Persistance

Aucune donnée n'est disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants	Coefficient de partage: n- octanol/eau: (log Pow)/	Facteur de bioconcentration (BCF)	Notation	Remarques
Acide thioglycolique	-2,99	-	Non bioaccumulable	OECD107, 20°C

12.4 Mobilité dans le sol:

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit est facilement soluble dans l'eau. Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) : Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

12.6 Autres effets nocifs sur l'environnement :

Propriétés de perturbation endocrinienne :
Liste des perturbateurs endocriniens : Aucun des ingrédients n'y figure.

12.7 Informations écotoxicologiques complémentaires:

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchets / Désignation des déchets:

Listes relatives aux mouvements de déchets,
SR 814.610.1, Code : 200113, S.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
11 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

Élimination du produit, emballage
complètement vide:

Le produit, les quantités résiduelles et les emballages non nettoyés doivent être éliminés en tant que déchets dangereux et remis à une entreprise d'élimination reconnue (voir ci-dessous). Ne jetez pas le produit dans les eaux usées.

Élimination de l'emballage

Les emballages nettoyés et complètement vidés peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Éliminez les emballages contaminés comme le produit.

Dispositions applicables

Régulation du 04.12.2015 sur la prévention et l'élimination des déchets (Régulation sur les déchets, VeVA; SR 814.600), Régulation sur la circulation des déchets du 22 juin 2005 (VeVA; SR 814.610), Régulation du UVEK du 18 octobre 2005 sur les listes à la mouvement des déchets; SR 814.610.1

Conformément à l'article 4, paragraphe 2, de l'ordonnance, les déchets dangereux ne peuvent être remis qu'aux organismes habilités à recevoir ces déchets (agent de retour, entreprise d'élimination ou agence de recouvrement).

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime IMDG/GGVSee

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport aérien ICAO/IATA

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
12 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

La teneur en composés organiques volatils (COV) 0 % w/w (0 kg COV/kg produit)

L'indication de la classe de risque pour les eaux Classe B

Catégorie d'utilisateur Utilisateur privé, utilisateur commercial

RÈGLEMENT (CE) No. 648/2004 Le produit remplit les critères définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004

RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 : Annexe XIV, REACH Art. 57 Substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes): Non applicable

Substances extrêmement préoccupantes contenues dans ce produit (liste des substances candidates; Annexe 3) Non applicable

Autorisations conformément au titre VII du règlement (CE) no 1907/2006 Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation : Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version 2.1_CH-F /11.09.2018

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route Nations unies, Commission économique pour l'Europe, ADR 2017.

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures Version révisée de 2014. ISBN 979-10-90735-12-5

AGW Limite d'exposition professionnelle

CLP Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

Convention MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, Marpol 73/78 — Édition consolidée 2006, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4216-7.

DFG Liste des valeurs MAK et BAT de la Fondation allemande pour la recherche, Commission sénatoriale pour l'examen des substances nocives

Matériel de travail, Wiley-VCH, Weinheim

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
13 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

DNEL Niveau d'exposition au-dessous duquel la substance ne porte pas atteinte à la santé (« Derived no effect level »).

ECHA Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency, <http://echa.europa.eu>)

Facteur M Facteur de multiplication (cf. article 2, al. 34, du règlement UE-CLP). Facteur appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique – toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1 – et utilisé obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente.

IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses, Organisation maritime internationale, édition 2006, ISBN 978-92-8001-4214-3.

IOELV Limite indicative d'exposition professionnelle

MEPC.2/Circulaire MEPC.2/Circulaire (MEPC/CPM : comité de protection du milieu marin de l'OMI), « Classement provisoire en catégories des substances liquides », version 14, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Normes CEN Comité européen de normalisation, cf.: <https://www.cen.eu/Pages/default.aspx>;
<http://ec.europa.eu/growth/single-market/european-standards/>

OACI Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses, Association internationale du transport aérien, IATA, édition 2007-2008.

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques (www.oecd.org/)

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative and toxic)

PNEC Concentration d'une substance au-dessous de laquelle il ne devrait pas y avoir d'effets nocifs sur l'environnement (concentration prédite sans effet, Predicted no effect concentration)

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

Recueil IBC Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (recueil IBC), édition 2007, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4226-6.

Règlement UE-CLP Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, JO L 353 du 31.12.2008.

Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-CLP, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour les annexes I à VII du règlement UE-CLP, la version figurant à l'annexe 2, ch. 1, OChim.

Règlement UE-REACH Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, JO L 396 du 30.12.2006, p. 1. Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-REACH, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour l'annexe II du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 2, ch. 3, OChim ; Pour les annexes VI à XI du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 4 OChim.

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses Annexe 1 de l'appendice B (règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises) de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires, version applicable à partir du 1^{er} janvier 2009 (<http://www.otif.org/index.php?L=1>)

SUVA Assurance-accidents suisse (www.suva.ch)

SVHC Substances extrêmement préoccupantes (substances of very high concern)

TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses (Allemagne)

UE Union européenne

Valeurs VME/VLE (valeurs limites d'exposition aux postes de travail) La liste des valeurs VME/VLE suisses aux postes de travail: (<https://www.suva.ch/fr-ch/praevention/sachthemen/berufskrankheiten-und-deren-verhuetzung>)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
08/12/2023

Révision :
Version 2.2_CH-F, 08.12.2023

Page :
14 / 14

Nom du produit : Décap'rouille – exempt d'acides

Code du produit : 1908 (0,2 l)

vPvB Très persistant et très bioaccumulable (very persistent and very bioaccumulative)

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Les lois et les ordonnances suisses peuvent être consultées gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.admin.ch/gov/fr/start/bundesrecht/systematische-sammlung.html>

Organe de notification des produits chimiques

www.anmeldestellechem.admin.ch

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai, la méthode de calcul

Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

--	--

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel